

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Acquisition panneau cimetière naturel

Le vingt-six Juin deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

Présents : Christine SOULARD - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT - Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU – Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Jean-Marie BIRTÈGUE

Secrétaire : Dominique LIAULT

Il a été fait l'acquisition d'un panneau « Cimetière naturel » pour le cimetière pour un montant de 144,00 € TTC.

Considérant que ce type de biens n'est pas répertorié dans la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées,

Considérant que le prix unitaire de cette fourniture est inférieur à 500 € TTC,

Considérant la nécessité d'acquérir ce panneau pour indiquer les emplacements cimetière naturel au cimetière,

Considérant que la qualité de cette fourniture permet d'en attendre une durée d'utilisation d'au moins 5 à 6 années,

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense en section d'investissement – compte 2188 Autres immobilisations corporelles.

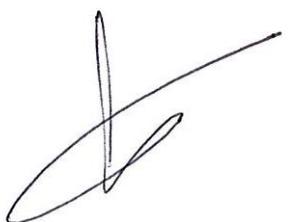
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement – compte 2188 Autres immobilisations corporelles.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

